

3CA
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 RUE LOULOU BOISLAVILLE,
TOUR LUMINA
11ème étage, Bureau 13,
97200 FORT DE FRANCE
985 000 637 RCS FORT DE FRANCE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1er avril,
A 10 heures,

Monsieur Edouardo CHIATELLO, demeurant AV ESTANISLAO LOPEZ 2671 12° 3A,
2000 ROSARIO, SANTA FE,

Associé Unique de la société 3CA,

Après avoir exposé que

- La Société nécessite de nouveaux locaux adapté à l'exercice de la profession et qu'il conviendrait de transférer le siège social du 1 RUE LOULOU BOISLAVILLE, TOUR LUMINA 11ème étage, Bureau 13, 97200 FORT DE FRANCE au Zac de l'Etang Z Abricot, Immeuble la Grand' Voile, Porte 9, 97200 FORT DE FRANCE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Edouardo CHIATELLO, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 1 RUE LOULOU BOISLAVILLE, TOUR LUMINA 11ème étage, Bureau 13, 97200 FORT DE FRANCE au Zac de l'Etang Z Abricot, Immeuble la Grand' Voile, Porte 9, 97200 FORT DE FRANCE à compter du 1er avril 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

Paraphe


"Le siège social est fixé : Zac de l'Etang Z Abricot, Immeuble la Grand' Voile, Porte 9, 97200 FORT DE FRANCE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Edouardo CHIATELLO

Signé par :

710CC02B8DC5435...